

Prix ICART Artistik Rezo 2023

RÈGLEMENT

1- Présentation du prix

Depuis maintenant 15 ans, le Prix ICART Artistik Rezo met en lumière l'émergence artistique ! Le prix est organisé chaque année par des étudiant.e.s de l'ICART en partenariat avec l'association Artistik Rezo. L'objectif principal est de promouvoir de jeunes artistes, résidant en France.

2- Admissibilité

Le.a candidat.e ou le collectif doit :

- Avoir entre 18 et 35 ans
- Être de nationalité française ou résider en France

3- Modalités

Tous les médiums sont acceptés (la peinture, le dessin, la photographie, la sculpture, le design, les arts numériques et audiovisuels, les performances, les installations, etc.).

4- Dossier de candidature

Le dossier de candidature est à compléter via un formulaire Google Forms (disponible sur notre site Internet).

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 05 janvier 2023 à minuit.

Pour toute question, nous sommes joignables à cette adresse :

candidatures.piar2023@gmail.com.

5- Déroulement du prix

Dix candidat.e.s seront sélectionné.e.s pour participer à une exposition collective organisée par les équipes du Prix. Cette exposition aura lieu du 3 au 8 mars 2023, sur Fluctuart, un lieu d'exception !

6- Récompenses

Le.a lauréat.e du Prix du Jury recevra une dotation de 3.000 euros, bénéficiera de la promotion médiatique d'Artistik Rezo et recevra également des cadeaux offerts par nos partenaires.

Le.a lauréat.e du Prix du Public recevra également des cadeaux.

7- Calendrier

- Clôture des candidatures : jeudi 05 janvier 2023 (minuit)
- Annonce des candidat.e.s sélectionnés : fin janvier 2023

Un calendrier plus détaillé (dates de l'exposition, du montage, du vernissage, etc.) sera transmis ultérieurement.

8- Organisation et logistique

Un rendez-vous technique sera organisé en février, avant le montage de l'exposition. Pour les artistes qui ne pourront pas être présent.e.s, des visites et rendez-vous en visio-conférences pourront être organisés avec les membres de l'équipe technique.

Les frais de transport d'œuvres, ainsi que le matériel nécessaire à leur installation et les assurances ne sont pas pris en charge par les organisateurs.

Les artistes sélectionné.e.s doivent impérativement être présent.e.s le jour du montage et du démontage. Ils seront accompagné.e.s par des technicien.ne.s ainsi que des médiateur.trice.s du Prix ICART Artistik Rezo.

9- Responsabilité

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de vol, dégradation ou autre désagrément.

N.B. : Le règlement peut être sujet à modifications sans préavis.

**Événement organisé par les étudiant.e.s de l'ICART
École du Management Culturel & Marché de l'Art
61 rue Pierre Charron 75008 Paris – icart.fr**